

Tanger-Med le 12 JUILLET 2019

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES.

VENTE N 09 /2019

L'ordonnateur des douanes et impôts indirects chargé de la gestion et vente des marchandises saisies ou abandonnées en douane, à Tanger-Med, porte à la connaissance des enchérisseurs; que le service procédera, **le JEUDI 08 AOUT 2019** à la vente aux enchères publiques **de lots de DISJINCTEURS DE MARQUE SCHNEIDER A L'ETAT NEUF EN EMBALLAGE ET AUTRE MARCHANDISES**

La vente débutera à partir de 14 h au port de TANGER MED

Les lots proposés à la vente peuvent être visités dans les jours aux heures du travail du bureau de DU LUNDI au Vendredi de 09h à 16 h. au port de Tanger Med GEAT 2

. Pour plus d'information veuillez contacter le GSM suivant : **0679889828**

Conditions de vente :

- Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente.
- La vente sera consentie à l'enchérisseur le plus offrant retenu par l'Administration.
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité.
- Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication au comptant, ou par chèque certifié.
- Les lots payés doivent être enlevés immédiatement.
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les lots adjugés et non retirés demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à aucuns dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause. En outre, le service peut s'opposer à l'enlèvement des dites marchandises lorsqu'elles sont reconnues impropres à la consommation par la faute de l'acquéreur.
- doivent être munis d'une pièce d'identité officielle, faute de quoi l'offre sera rejetée.
- Les enchérisseurs peuvent visiter les lots à céder durant les heures d'ouvertures des bureaux de douanes.
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs.
- L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers.
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes.

- Enlèvement des marchandises :
- Conformément aux dispositions de l'article 580 du Dahir formant code des Obligations et Contrat (D.O.C), l'acheteur est tenu de prendre livraison des choses vendues dans le lieu et à la date fixée par l'avis de vente.
- Une fois le prix des marchandises vendues est acquitté, l'acheteur est tenu d'en prendre livraison dans les délais fixés par l'avis de vente. Aussi, l'adjudicataire a l'obligation de retraitement et ce, immédiatement après la conclusion de la vente.
- La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retraitement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de l'adjudication.
- Folle enchère :
- Le service recourra à la procédure de la folle enchère si l'adjudicataire ne remplit pas ses obligations, notamment dans le cas ou :
  - - l'acquéreur refuse de payer la marchandise qui lui a été adjugée ;
  - - l'acquéreur ne prend pas livraison de la marchandise qui lui a été adjugée dans le délai de 8 jours et ce, à compter de la date de l'adjudication.
- La revente sur folle enchère résilie la première vente, entraînant ainsi les effets suivants :
  - - Les marchandises sont revendues sur folle enchère, selon les mêmes conditions que celles qui étaient prévues pour la vente originaire et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 du dahir du 26 avril 1919 sur les ventes publiques des meubles ;
  - - Le fol enchérisseur (premier acquéreur) est tenu de régler la différence éventuelle entre le prix de l'adjudication initiale et le prix de revente sur folle enchère, si celui-ci est moindre, sans pouvoir réclamer l'excédent s'il y a lieu ;
  - - La caution versée est irrécupérable ; elle est définitivement acquise à l'Administration ;
  - - La folle enchère entraîne la dénonciation immédiate du fol enchérisseur à tous les bureaux douaniers. Ces derniers le fichent et lui interdisent de participer aux prochaines ventes aux enchères publiques si le fol enchérisseur s'avère un élément perturbateur des opérations
- Ps : la participation aux enchères, est subordonnée au dépôt par chaque enchérisseur, auprès du receveur à la résidence, **d'un chèque dûment certifié de 100.000,00**

• للإطلاع عن شروط البيع يتم الاتصال بمكاتب الجمارك أو عبر شبكة الانترنت بالعنوان لتالي

• <http://www.douane.gov.ma/web/guest/ventes-aux-encheres-publiques>

•

H.NAIM

#### LOT DISJINCTEUR

N° Ord	Désignation	Référence	Quantité
1	Contacteur	LC1D95M7	240
2	Relais	LRD16	767
3	Contacteur	LC1D80M7	79
4	Disjoncteur	GV2ME16	381

5	Disjoncteur	GV2ME10	767
6	Disjoncteur	GV2ME14	386
7	Disjoncteur	GV2ME20	767
8	Disjoncteur	GV2ME32	382
9	Contacteur	LC1D12M7	324
10	Contacteur	LC1D09F7	318
11 +13	Contacteur	LC1D18P7	618
12	Relais	LRD21	768
14	Contacteur	LC1D32P7	319
15	Bloc temporise	LADT2	2240
16	Disjoncteur	GV2ME08	382
17	Contacteur	LC1D25M7	313
18	Disjoncteur	A9N21444	108
19	Bloc différentiel	A9N18543	16
20	Disjoncteur	A9F74310	80
21	Interrupteur différentiel	A9R50440	30
22	Interrupteur différentiel	A921440	50
23	Contacteur	LC1D09P7	19
24	Interrupteur horaire programmable	CCT15850	65
	Interrupteur horaire programmable	CCT15852	76
	Interrupteur horaire programmable	CCT15853	11
25	Boutons poussoir	XB4BS84441	320
26	Disjoncteur	A9N19864	30
27	Disjoncteur	A9C52425	14
28	Bloc différentiel	A9N21471	39
29	Disjoncteur	A9N18371	18
30	Disjoncteur	GV3P40	12
31	Disjoncteur	GV3P65	252

**LOT MARCHANDISES**

**LISTE NON DEFINITIVE**

RD	Date	Désignation	Mesure	Nb
496620	23/12/2017	Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 40 bar	72
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 300 bar	51
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 2,5 bar	9
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 1 bar	35
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 16 bar	10
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 60 bar	10
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 100 bar	28
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 25 bar	40
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 1 bar	15
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 40 bar	67
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 60 bar	26
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 300 bar	7
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 100 bar	10
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 60 bar	3
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 25 bar	17
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 300 bar	14
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 40 bar	17
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 300 bar	12
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 100	1
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 1000 bar	1
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 4 bar	21
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 600 bar	14
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	,-1 à 1,5 kg/cm <sup>2</sup>	1
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 40 bar	1
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 60	59
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 40	17
		Manomètre à aiguille de marque OTERMAN	0 à 250bar	1
		Manomètre à aiguille de marque ( wika) fein - Dckmebgerat KL 0,2	0 à 600 bar	1
		Manomètre à aiguille de marque ( wika) fein - Dckmebgerat KL 0,1	0 à 60 bar	1
				05 Thermomètre

REF	DATE	DESIGNATION	QTE	MARQUE
OMPT/2018	#####	FLACON DESOLVANT 500 ML	751	
		FLACON DESOLVANT 1 L	740	
		BIDONS DESOLVANT 5L	124	
		SEAUX DE PEINTURE 05 KG	637	KYROPLAST
		SEAUX DE PEINTURE 23 KG	130	KYROPLAST
		SEAUX DE PEINTURE 01 KG	103	EMPLASTE STANDAR EN POUDRE
		SEAUX DE PEINTURE 05 KG	31	EMPLASTE STANDAR EN POUDRE
		BOITES D UN 01KG PATTE DE	1260	PLAST ALUSO

PEITURE			
BOITES D UN 400GPATTE DE PEITURE	1320	PLAST ALUSO	
BOUTEILLES 250ML PEITURE	312	AGRASSE	
BOUTEILLES 5000ML PEITURE	28	AGRASSE	
BOUTEILLES 01 L PEITURE	20	AGRASSE	
PAPIER ESSUIE MAIN 850 GR	64 RLX		

[www.douane.gov.ma](http://www.douane.gov.ma)

قصر المآز، وادي رمل، ميناء طنجة المتوسط - المغرب • الهاتف : +212 539 33 00 12

الفاكس : +212 539 93 11 90

Ksar El Majaz, Oued Rmel, Port de Tanger Méditerranée - Maroc • Tél. : +212 539 33 00 12

Fax : +212 539 93 11 90